

REPUBLICUE DU CAMEROUN  
PAIX-TRAVAIL-PATRIE  
REGION DU CENTRE  
DEPARTEMENT DU NYONG ET  
MFOUMOU  
ARRONDISSEMENT DE MENGANG



REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE-WORK-FATHERLAND  
CENTER REGION  
NYONG AND MFOUMOU DIVISION  
MENGANG SUBDIVISION

N° ...0022/AD/CIPM-2025

Mengang, le 06/03/2025

## ADDITIF

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CIPM-C-MG/2025 DU  
05/01/2025

**POUR LES TRAVAUX DE LA REHABILITATION DE LA  
PISTE AGRICOLE :  
CARREFOUR SODECAO (MENGANG)-MENOA-BIYOMBO-  
AWAE (15KM) DANS LA COMMUNE DE MENGANG,  
DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU REGION DU  
CENTRE**

**(En procédure d'urgence)**

**FINANCEMENT : DOTATION/MINADER - Exercice 2025**

Le Maire de la Commune de Mengang, Maître- d'Ouvrage, informe les soumissionnaires intéressés par l'Avis d'Appel d'Offres ci-dessus cité a subi des modifications ci-après :

**DU DELAI D'OUVERTURE DES OFFRES**

Au lieu de :

L'ouverture des offres aura lieu le 07/03/2025 dès 13 heures précises dans la salle des actes de la mairie de Mengang.

Lire plutôt

L'ouverture des offres aura lieu le 12/03/2025 dès 13 heures précises dans la salle des actes de la mairie de Mengang.

## **Y- DE LA CAUTION**

**Au lieu de :**

*Absence de la caution de soumission d'une valeur de 460 000(quatre cent soixante mille Francs CFA) ou caution*

**Lire plutôt**

*Absence de la caution de soumission d'une valeur de 460 000(quatre cent soixante mille Francs CFA) caution préalablement timbrée par la CDEC*

## **L'ACQUISITION DU DAO**

**Au lieu de :**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au Secrétariat Particulier de Monsieur le Maire de la Commune de MENGANG dès publication du présent avis, contre présentation de l'original de la quittance de versement de la somme non remboursable de **CENT MILLE (100.000) FCFA** par représentant les frais d'acquisition du dossier, payable à la Recette Municipale de MENGANG.

**Lire plutôt**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au Secrétariat Particulier de Monsieur le Maire de la Commune de MENGANG dès publication du présent avis, contre présentation de l'original de la quittance de versement de la somme non remboursable de **CENT MILLE (100.000) FCFA** par représentant les frais d'acquisition du dossier, payable à la Recette Municipale de MENGANG.

## **Z- DE L'INCOHERENCE ENTRE L'ARTICLE 7 ET 11**

### **AU LIEU DE**

**AA-** Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels**, devra parvenir au Secrétariat Général de la Mairie de MENGANG, au plus tard le ..... /.....//2025 à 12 Heures et devra porter la mention

**BB-Absence de la caution de soumission d'une valeur de 460 000(quatre cent soixante mille Francs CFA) ou non timbrée par l'ADEC**

### **LIRE PLUTOT**

**CC-** Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels**, devra parvenir au Secrétariat Général de la Mairie de MENGANG, au plus tard le .07/03/2025 à 12 Heures et devra porter la mention

*DD-Absence de la caution de soumission d'une valeur de 460 000(quatre cent soixante mille Francs CFA)) ou non timbrée par la CDEC*

xv) **DE LA DATE SE SEPOT ET D'OUVERTURE**

xvi) **AU LIEU DE**

xvii) Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au Secrétariat Général de la Mairie de MENGANG, au plus tard le **07 /03//2025 à 12 Heures** et devra porter la mention

xviii) L'Ouverture des plis, qui se fera en un (1) temps, sera effectuée le **07/03/20225 à 13h00mn dans la Salle des Actes de la Commune de MENGANG.**

**LIRE PLUTOT**

xix) Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au Secrétariat Général de la Mairie de MENGANG, au plus tard le **07 /03//2025 à 12 Heures** et devra porter la mention

**L'Ouverture des plis, qui se fera en un (1) temps, sera effectuée le 07/03/20225 à 13h00mn dans la Salle des Actes de la Commune de MENGANG**

xx) **DE NOMBRE DE LOT**

Sans objet

xxi) **LE NOMBRE A ATRIBUER A UN SOUMISSIONNAIRE :**

Nº de lots	Région	Département	Tronçons	Longueur estimée (km)	Budget Prévisionnel TTC	Délai (mois)	Type d'intervention
Sans objet	Centre	Nyong et Mfoumou	VOIERIE URBAINE DU CENTRE VILLE DE MENGANG	15	23 000 000	03	

- Sans objet

**EE- DE L'ARTICLE 22.2**

Une offre conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres est une offre qui

respecte tous les termes, conditions

DELA L'EXAMEN ET LA SIGNATURE DU MARCHE  
AU LIEU DE

Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés compétente pour examen et avis, et le cas échéant, au visa préalable du Ministre en charge des Marchés publics.

**LIRE PLUTOT**

Sans objet

**FF-      DE LA PUBLICATION**

**GG-** L'Autorité Contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres

**HH-      LIRE PLUTOT**

**II-** L'Autorité Contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de sept (07) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres

**JJ-Délai de souscription du projet de marché du DAO N°015 :**

**Article 19 : Souscription Du Projet De Marché**

**Au lieu :** Un délai de trois (15) jours calendaires, à compter de la date de décharge du projet de marché par l'attributaire, est prescrit à ce dernier en vue de souscrire ledit projet. Passé ce délai, l'intéressé est passible de la rétention de sa caution de soumission. Au-delà de quinze (15) jours de retard, l'Autorité Contractante pourra annuler l'attribution du marché concerné ;

**Lire plutôt :** Un délai de cinq (03) jours calendaires, à compter de la date de décharge du projet de marché par l'attributaire, est prescrit à ce dernier en vue de

souscrire ledit projet. Passé ce délai, l'intéressé est passible de la rétention de sa caution de soumission. Au-delà de quinze (15) jours de retard, l'Autorité Contractante pourra annuler l'attribution du marché concerné

#### DE LA NON CONFIRMITE DE LA CAUTION DE SOUMISSION :

Au lieu de :

- n) Absence de l'original de la caution de soumission ;  
Lire plutôt
- o) Absence de l'original de la caution de soumission ou caution non conforme (non timbrée par la CDEC)

#### DU CHEF SERVICE DU MARCHE

Au lieu de :

Les attributions du Chef de service du marché sont réservées au Secrétaire Général de la Commune de MENGANG

Lire plutôt

Les attributions du Chef de service du marché sont réservées au RESPONSABLE SIGAMP de la Commune de MENGANG

#### DE LA MOYENNE DE LA NOTE DE QUALIFICATION

Au lieu de :

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de «oui» supérieur ou égal à 71 % Seront examinées

Lire plutôt :

. Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de «oui» supérieur ou égal à 70% seront examinées.

#### DU NOMBRE MAXIMUM DES LOT

Lire plutôt  
Sans objet

#### DES SOUS'CRITERES ELIMINATOIRES

##### Critères éliminatoires

- p) Absence de l'original de la caution de soumission ;
- q) Absence après un délai de 48 heures après l'ouverture, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission ;
- r) Non-conformité après un délai de 48 heures après l'ouverture, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission ;
- s) Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique ;
- t) Dossier Technique incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces suivantes ;
  - La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP ;

- Un Conducteur des Travaux ayant la qualification exigée dans le dossier d'Appel d'Offres (pièce 3) ;
- Une note d'organisation et méthodologie ;
- Une capacité de financement (Ligne de crédit disponible) d'au moins 5 000 000 (Cinq millions) de FCFA.

**u) Dossier financier incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces suivantes :**

- Une soumission timbrée et signée ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) (pièce 6) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible ;
- Le devis Quantitatif et Estimatif (DQE) ;
- Le sous – détail des prix unitaires.

**v) Omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU, le DQE et le Sous – détail des prix unitaires ;**

**w) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;**

**x) N'avoir pas obtenu au moins un total de 19 critères sur l'ensemble des 27 critères essentiels.**

**GG-** L'Autorité Contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres

**HH- LIRE PLUTOT**

**II-** L'Autorité Contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de sept (07) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres

**JJ-Délai de souscription du projet de marché du DAO N°015 :**

**Article 19 : Souscription Du Projet De Marché**

**Au lieu :** Un délai de trois (15) jours calendaires, à compter de la date de décharge du projet de marché par l'attributaire, est prescrit à ce dernier en vue de souscrire ledit projet. Passé ce délai, l'intéressé est passible de la rétention de sa caution de soumission. Au-delà de quinze (15) jours de retard, l'Autorité Contractante pourra annuler l'attribution du marché concerné ;

**Lire plutôt :** Un délai de cinq (03) jours calendaires, à compter de la date de décharge du projet de marché par l'attributaire, est prescrit à ce dernier en vue de souscrire ledit projet. Passé ce délai, l'intéressé est passible de la rétention de sa caution de soumission. Au-delà de quinze (15) jours de retard, l'Autorité Contractante pourra annuler l'attribution du marché concerné

